

TRANSITION : LES JEUNES PRENNENT L'INITIATIVE

Axe 1 : Former des professionnels de jeunesse des temps périscolaires et extrascolaires

Résumé :

Face aux enjeux de transition écologique et pour répondre à un besoin des jeunes de s'impliquer dans leur territoire et sur les questions de TE, le GRAINE propose de développer deux parcours de formation-action: un parcours « animation » et un parcours « pilotage » afin de sensibiliser les animateurs ou tous professionnels encadrants les jeunes de 6 à 18 ans ainsi que les dirigeants des structures jeunesse pour les rendre acteurs de leur projet de TE au sein de leur accueil/structure jeunesse. Cette formation à la TE et à l'implication des jeunes dans les projets des accueils périscolaires et extrascolaires sera animée par les adhérents du réseau sur les 5 départements des Pays de la Loire. Un partenariat avec la DRAJES et les SDEJS des 5 départements est déjà bien engagé et permettra notamment d'atteindre les cibles des accueils de loisirs sur la région et permettre une évolution des pratiques professionnelles au bénéfice des jeunes légériens.

Objectif général:

Permettre aux animateurs et dirigeants des structures d'accueil péri et extra-scolaire des Pays de la Loire d'acquérir de la puissance d'agir (connaissances, compétences, marge de manœuvre) et de les rendre acteurs de leurs projets de transition pour leur structure jeunesse, passer de la théorie à la pratique.

Objectifs spécifiques :

1. Permettre aux animateurs d'expérimenter des approches pédagogiques innovantes favorisant le jeune au cœur de la pédagogie, levier de dynamisme et d'ouverture sur les sujets de transition écologique pour explorer des méthodes, des outils, des rencontres d'acteurs permettant de rendre concrets la transition écologique.
 - 1.1. La proposition « Parcours animation » est envisagée pour un groupe d'animateurs de 15 participants maximum pour un département, d'une structure jeunesse ou plusieurs, selon le contexte départemental. Elle est donc reproduite dans les 5 départements de la région.
Il s'agit de proposer une formation-action évolutive chaque année par département, sur les 3 ans. Cette formation-action réalisée par les membres du GRAINE, expert sur la transition écologique et les approches pédagogiques (méthodes actives, coopération, intelligence collective, etc.)
 - 1.2. 75 animateurs formés et outillés pour mettre en œuvre des animations en lien avec la TE dans les structures périscolaires et extrascolaires sur la région
2. Outiller les dirigeants (directeurs, élus) pour leur faciliter la mise en synergie des acteurs dans leurs projets de structure jeunesse au regard de la transition écologique et la prise en compte de la parole des jeunes dans leurs projets pour en faciliter l'implication.
 - 2.1. La proposition « Parcours pilotage » est envisagée pour un groupe de dirigeants (directeurs et élus) de 10 participants maximum pour un département, d'une structure jeunesse ou plusieurs, selon le contexte départemental. Elle est donc reproduite dans les 5 départements de la région. Cette action se déroulera sur 3 ans et évoluera chaque année en s'adaptant aux évaluations des années précédentes pour permettre une démarche de progression.
3. Favoriser la Transition Écologique comme intégrée à la démarche et au projet des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires en impliquant et favorisant des échanges et un travail commun avec les parties prenantes des structures: dirigeants et animateurs.
 - 3.1. Le projet proposera 3 étapes communes aux dirigeants et animateurs

Territoire d'expérimentation:

Une expérimentation est envisagée par département, soit 5 expérimentations en région Pays de la Loire.

-1 en Maine-et-Loire ; - 1 en Loire-Atlantique ; - 1 en Mayenne ; - 1 en Sarthe ; -1 en Vendée

Nombre et publics bénéficiaires directs visés : 125

Structures d'accueil jeunesse, animateurs professionnels, personnels techniques et administratifs, dirigeants : directions et élus des structures d'accueil jeunesse.

Pour préciser l'estimation du nombre de bénéficiaires directs : 125 participants aux formations sur 3 ans (15 animateurs et 10 dirigeants maximum par département sur les 3 ans).

Calendrier de l'expérimentation :

01/09/2025 – 01/09/2028